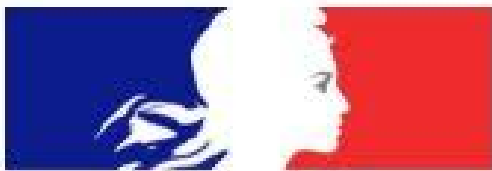


DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

LA DETR

Dotation d'équipement des territoires ruraux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réunion de la commission des élus DETR du 13 mars 2020 :

- Introduction par M. le secrétaire général
- Bilan de la programmation DETR 2019
- Présentation de la programmation 2020 par arrondissement et avis de la commission sur les subventions de plus de 100 000 €
- Bilan de la programmation DSIL 2019
- Présentation des orientations de la DSIL 2020



DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Un **effort constant de l'État** en faveur de l'investissement public local, avec **plus de 2 milliards d'euros** de moyens en faveur du soutien aux investissements des collectivités locales en 2020.

Les principaux enjeux en Haute-Garonne sont :

- l'accroissement de la population en zone péri-urbaine et le **besoin croissant d'équipements publics** d'une part,
- **le maintien et le développement des services en milieu rural** d'autre part.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'**Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)** est un nouveau partenaire pour les collectivités locales.



DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX



Les nouveautés de la loi « Engagement et Proximité » :

La loi élargit les possibilités de dérogation à la règle de financement minimal du maître d'ouvrage (20 %) à certaines opérations :

- Les opérations concernant le patrimoine non-protégés ;
- Les projets d'investissement concernant les ponts et les ouvrages d'art ;
- Les projets en matière de défense extérieure contre l'incendie ;
- Les projets concourant à la construction, reconstruction, extension et aux réparations des centres de santé.

Elle prévoit également une **obligation** pour la collectivité bénéficiaire d'une subvention de l'État de **publier son plan de financement et de l'afficher de manière visible et pérenne.**



BILAN DEPARTEMENTAL DE LA PROGRAMMATION DETR 2019

L'enveloppe DETR 2019 pour le département de la Haute-Garonne s'est élevée à **12,4 millions d'euros**, permettant de répondre à 43 % de la demande de subvention.

Opérations inscrites au contrat de ruralité

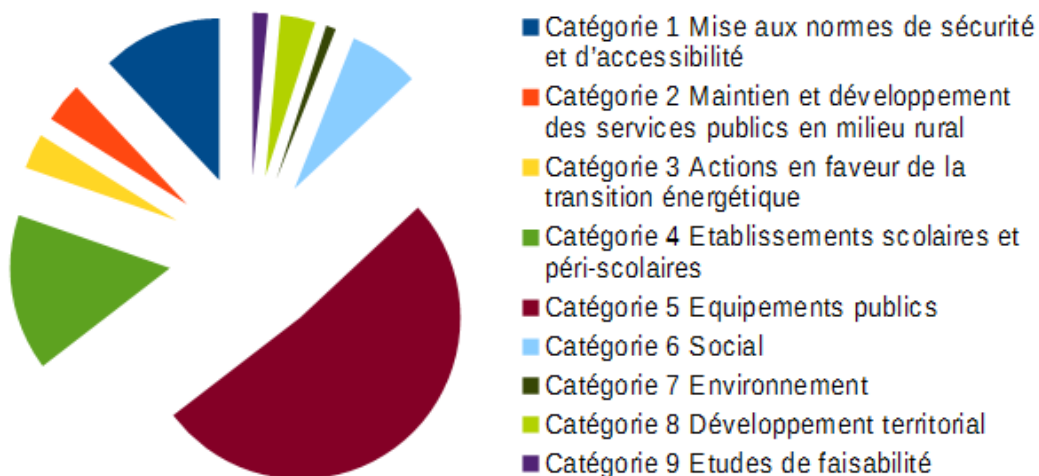


Sur 350 demandes de subvention reçues, **198 projets ont été financés**.

Dont 32 opérations inscrites dans un **contrat de ruralité**.

BILAN DEPARTEMENTAL DE LA PROGRAMMATION DETR 2019

Répartition des dossiers retenus par catégorie

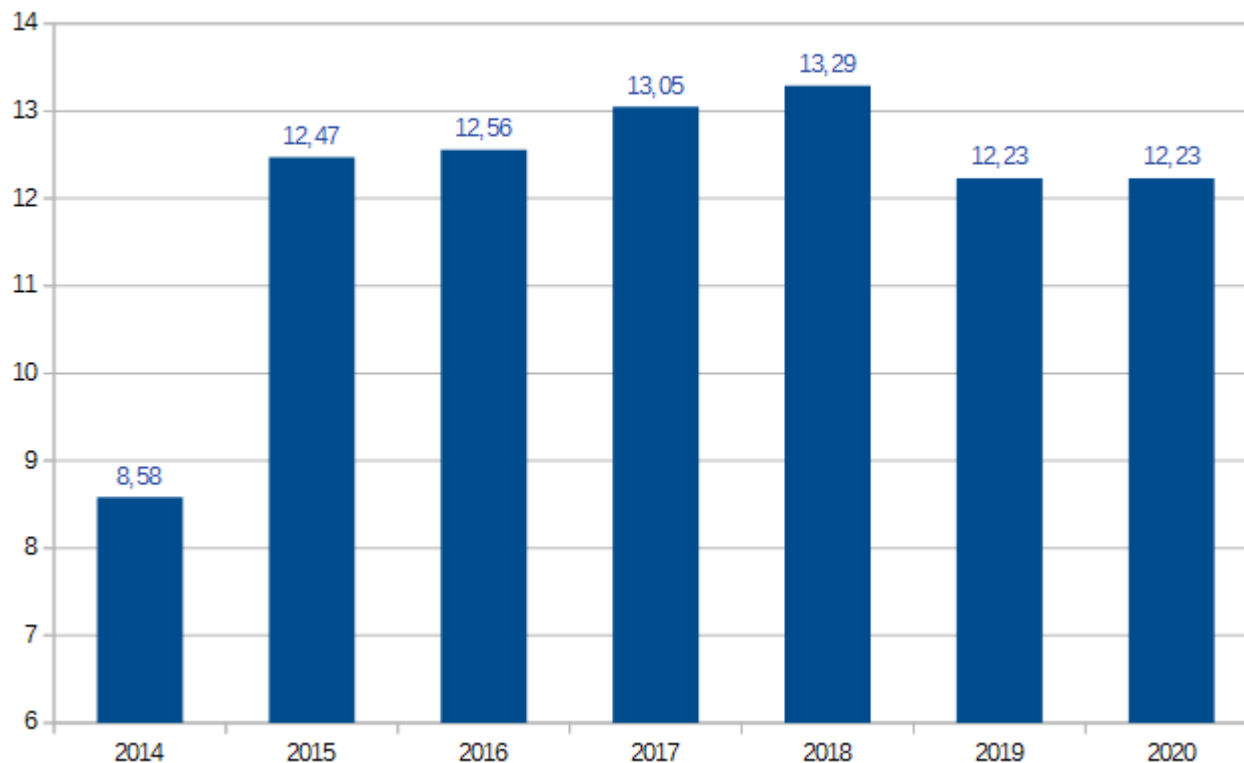


La catégorie 4 « établissements d'enseignement du 1^{er} degré » et la catégorie 5 « équipements publics » représentent **67 % des projets financés** et ont mobilisés **75 % des crédits DETR 2019**.

Cette forte représentation est à corréliser avec **l'importance du besoin présenté**, puisque **les catégories 4 et 5 représentent 75 % du coût total** des projets faisant l'objet d'une demande de subvention.

PROGRAMMATION DETR 2020

Evolution de l'enveloppe DETR (en millions d'euros)



L'enveloppe DETR 2020 allouée au département de la Haute-Garonne s'élève à **12 231 074 €**.

Cette enveloppe a augmenté de 42 % depuis le début du mandat.

Sur toute la durée du mandat, l'État a mobilisé **plus de 84 millions** d'euros en faveur de l'investissement des collectivités locales.



PROGRAMMATION DETR 2020

Une **réserve de précaution départementale** de 300 000 € a également été arrêtée cette année. Ces crédits seront alloués en fin d'année lors d'une programmation complémentaire.

Au titre de la programmation principale de la DETR 2020, **11 931 074 € ont été répartis entre les 3 arrondissements** selon les mêmes critères et clé de répartition que les années précédentes :

- population 60 %,
- nombre de communes 20 %,
- et potentiel financier 20%).

Arrondissement de TOULOUSE

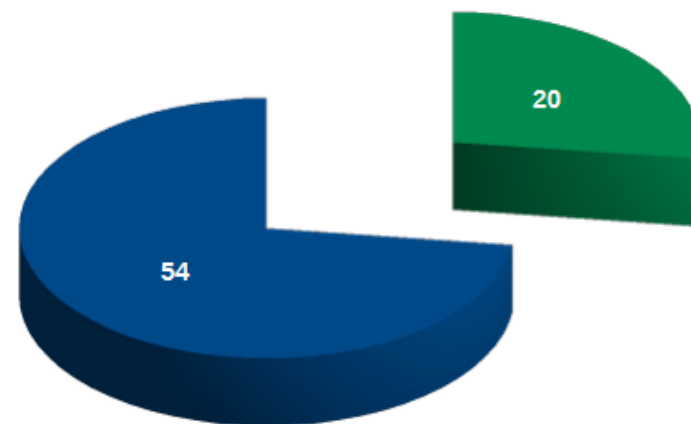
Au titre de la DETR 2020, **103 dossiers de demande de subvention** ont été déposés pour un montant total de travaux de près de 59 millions d'euros.

La demande de subvention s'est élevée à 14,5 millions d'euros pour **une enveloppe de 5 892 801 €**.

Cette enveloppe a été répartie entre **54 projets**, pour un montant total de travaux s'élevant à plus de 29 millions d'euros, soit un **taux d'intervention moyen de 21 %**.

Parmi ces opérations, **20 sont inscrites dans un contrat de ruralité**.

Opérations inscrites dans un contrat de ruralité

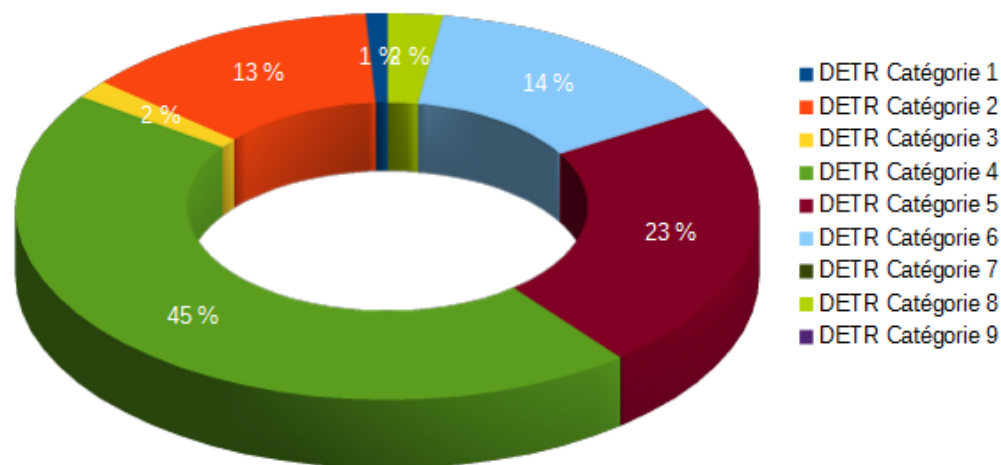


Arrondissement de TOULOUSE

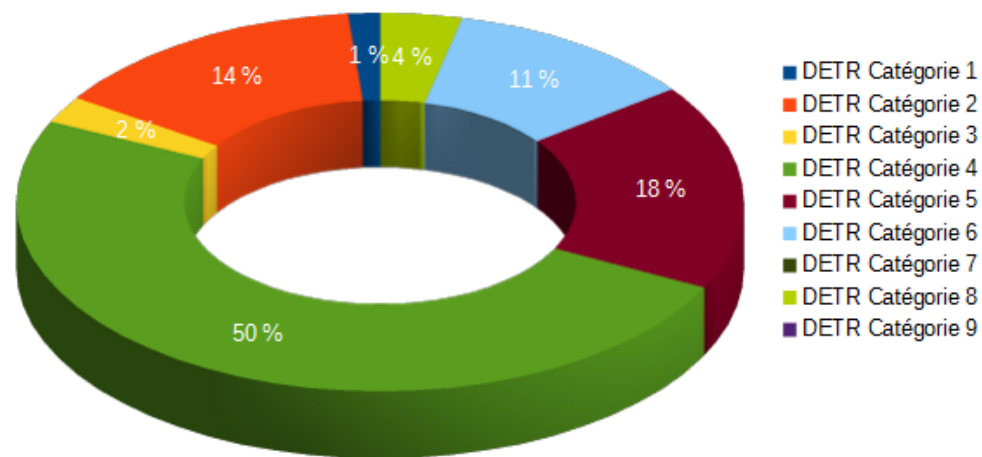
La catégorie 4 « équipements d'enseignement du 1^{er} degré » et la catégorie 5 « équipements publics » représentent à elles seules **68 % des travaux** présentés pour financement.

Elles représentent logiquement **68 % du montant de subvention attribué.**

Répartition des travaux présentés au titre de la DETR 2020



Répartition des crédits DETR 2020

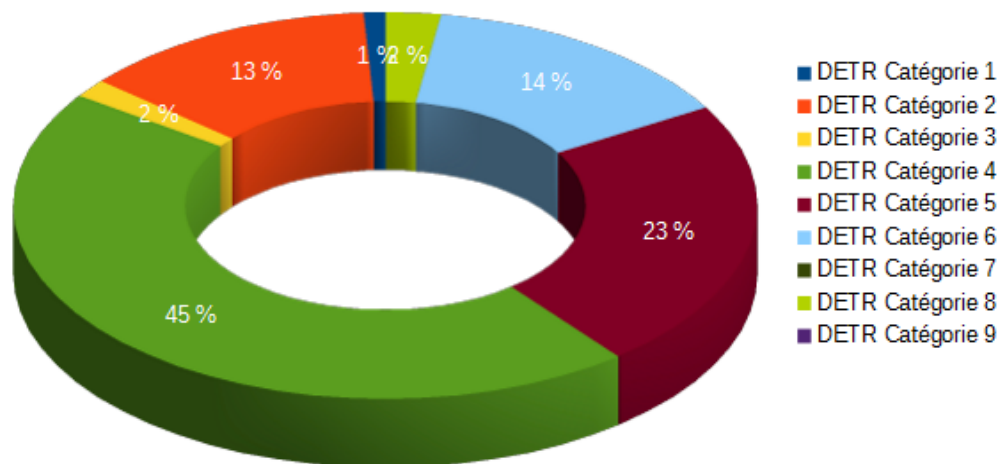


Arrondissement de TOULOUSE

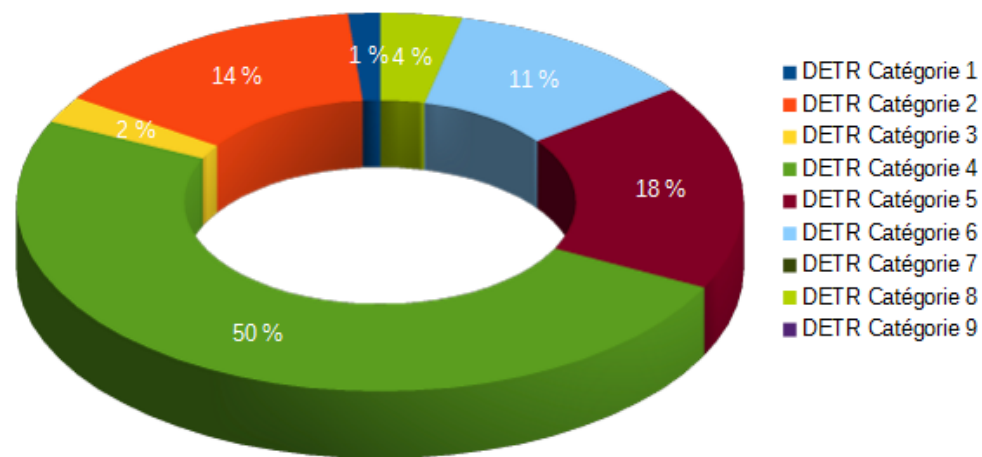
La catégorie 2 « **maintien et développement des services en milieu rural** » et la catégorie 6 « **Social** » (notamment les équipements sportifs) représentent **27 % des travaux** présentés pour financement. Ajoutées aux catégories 3 et 4, elles constituent 95 % des travaux présentés en 2020.

Les catégories 2 et 6 représentent **25 % du montant de subvention attribué**. Ajoutées aux catégories 4 et 5, elles représentent 93 % de l'enveloppe DETR 2020.

Répartition des travaux présentés au titre de la DETR 2020



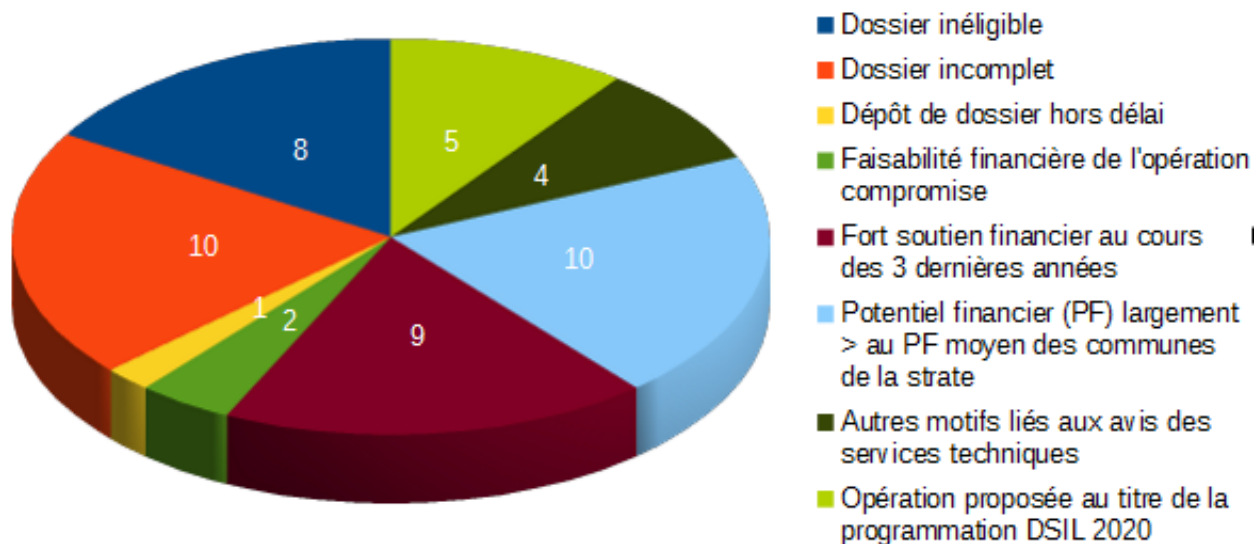
Répartition des crédits DETR 2020



Arrondissement de TOULOUSE

Sur les 103 projets présentés, 49 ont été refusés majoritairement sur la base de **l'incomplétude du dossier**.

Motifs de refus





Arrondissement de TOULOUSE

Sur 54 projets financés, 21 opérations ont bénéficié d'une subvention supérieure à 100 000 €. **L'avis de la commission est sollicité.**



Arrondissement de MURET

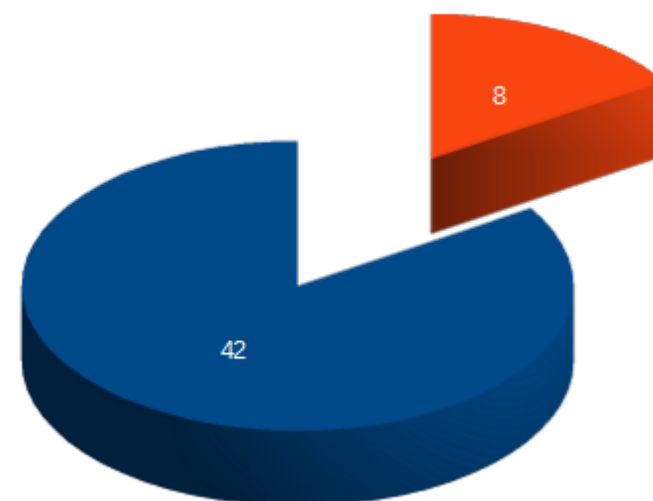
Au titre de la DETR 2020, **71 dossiers de demande de subvention** ont été déposés pour un montant total de travaux de près de 24 millions d'euros.

La demande de subvention s'est élevée à 6,5 millions d'euros pour **une enveloppe de 3 312 008 €**.

Cette enveloppe a été répartie entre **42 projets**.

Parmi ces opérations, **8 sont inscrites dans le contrat de ruralité du PETR Sud Toulousain**.

Opérations inscrites au contrat de ruralité

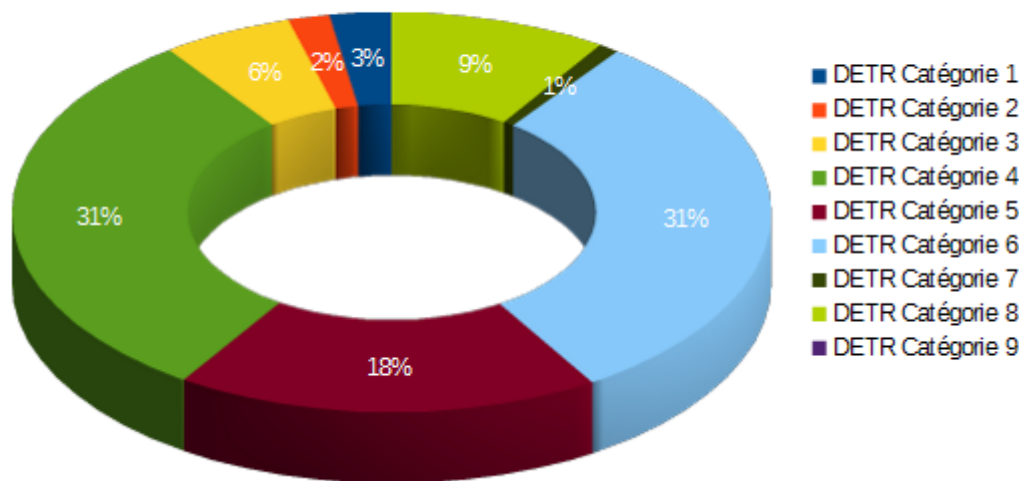


Arrondissement de MURET

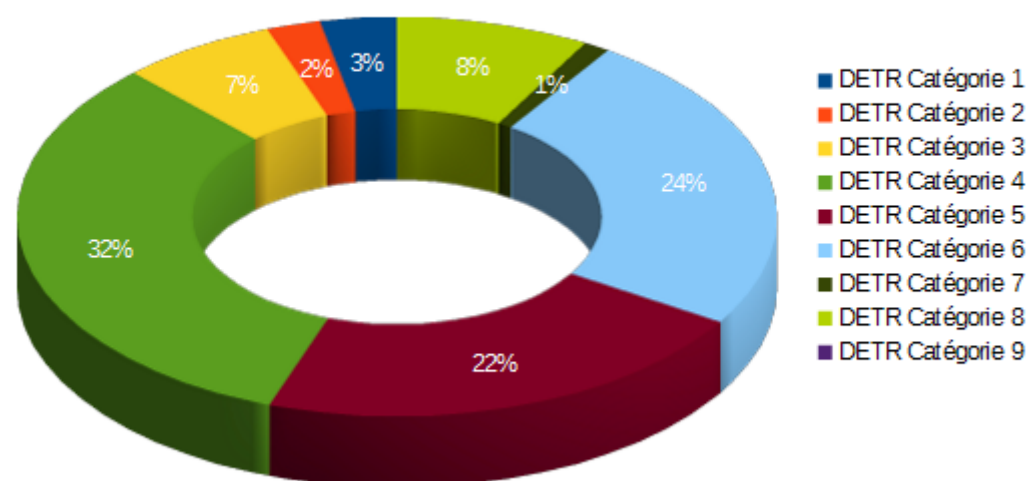
La catégorie 4 « **équipements d'enseignement du 1^{er} degré** » et la catégorie 6 « **social** » représentent à elles seules **62 %** des **travaux** présentés pour financement.

Elles représentent logiquement **56 %** du **montant de subvention attribué**.

Répartition des travaux présentés au titre de la DETR



Répartition des crédits DETR 2020

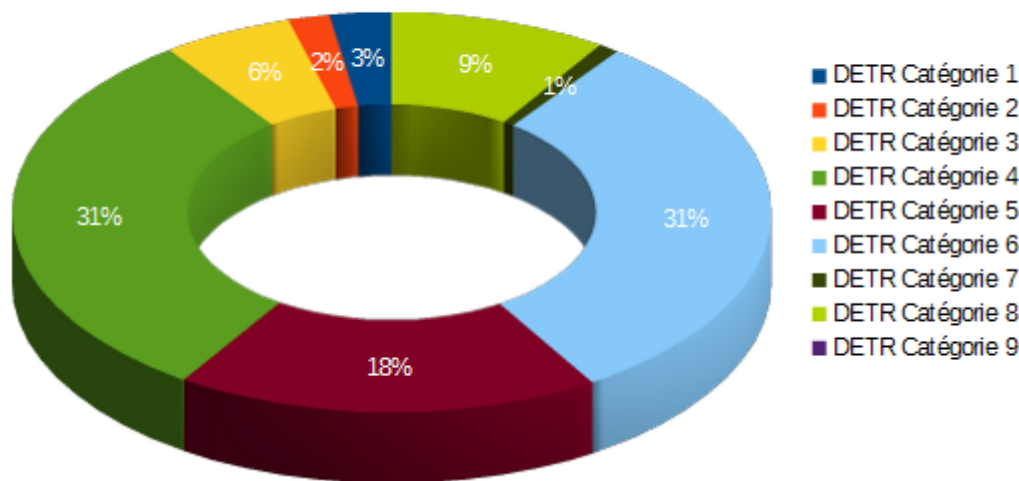


Arrondissement de MURET

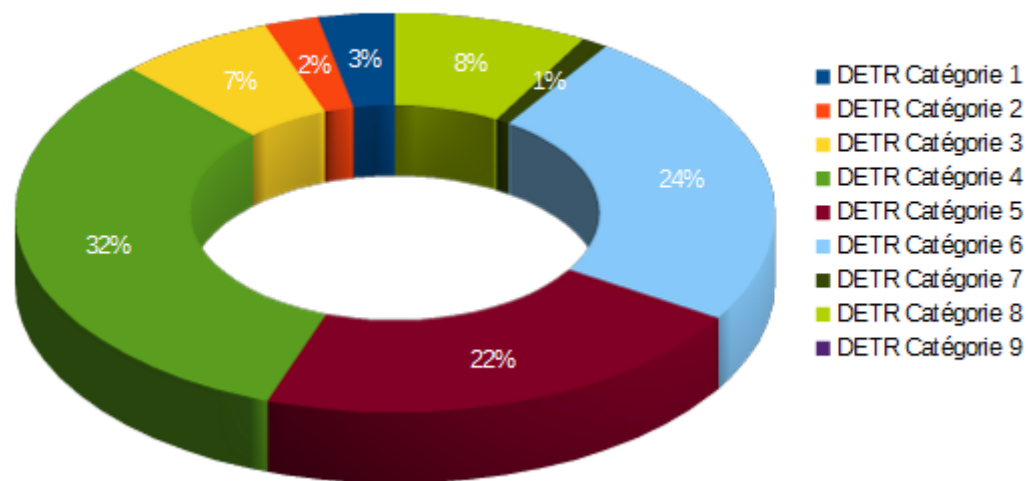
La catégorie 5 « **équipements publics** » représente également **18 % des travaux** présentés pour financement, et **22 % des crédits DETR délivrés**.

Les catégories 4, 5 et 6 représentent ainsi 78 % de la programmation 2020.

Répartition des travaux présentés au titre de la DETR



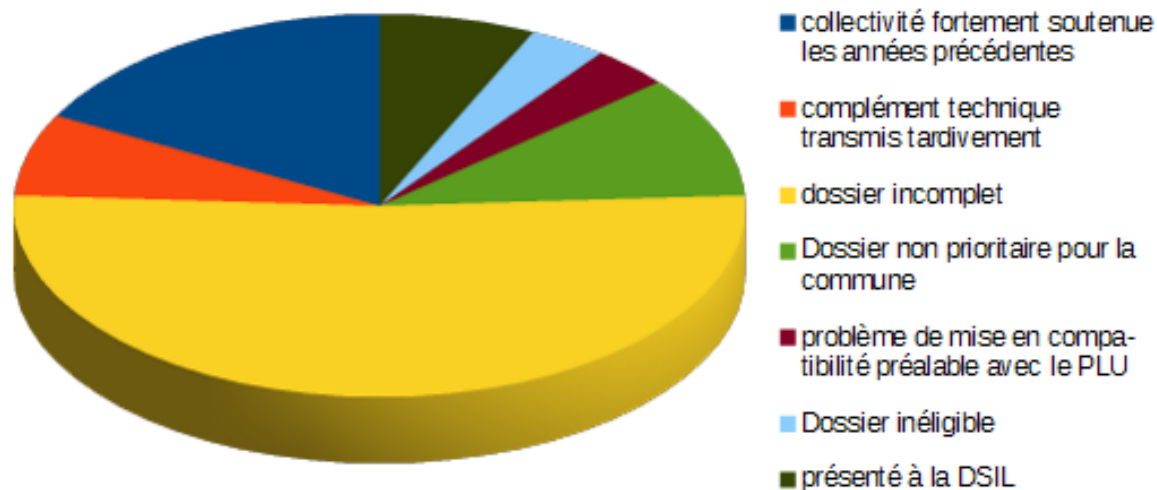
Répartition des crédits DETR 2020



Arrondissement de MURET

Sur les 71 projets présentés, 29 ont été refusés majoritairement sur la base de **l'incomplétude du dossier**.

Motifs de refus





Arrondissement de MURET

Sur 42 projets financés, 13 opérations ont bénéficié d'une subvention supérieure à 100 000 €. **L'avis de la commission est sollicité.**





Arrondissement de SAINT GAUDENS

Au titre de la DETR 2020, **105 dossiers de demande de subvention** ont été déposés pour un montant total de travaux de près de 15,5 millions d'euros.

La demande de subvention s'est élevée à 4,8 millions d'euros pour **une enveloppe de 2 726 265 €**.

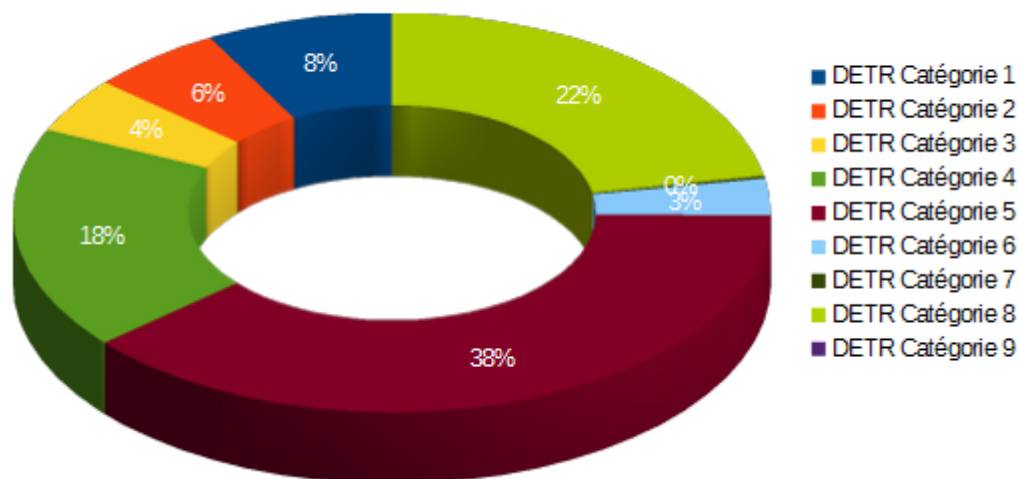
Cette enveloppe a été répartie entre **79 projets**.

Arrondissement de SAINT GAUDENS

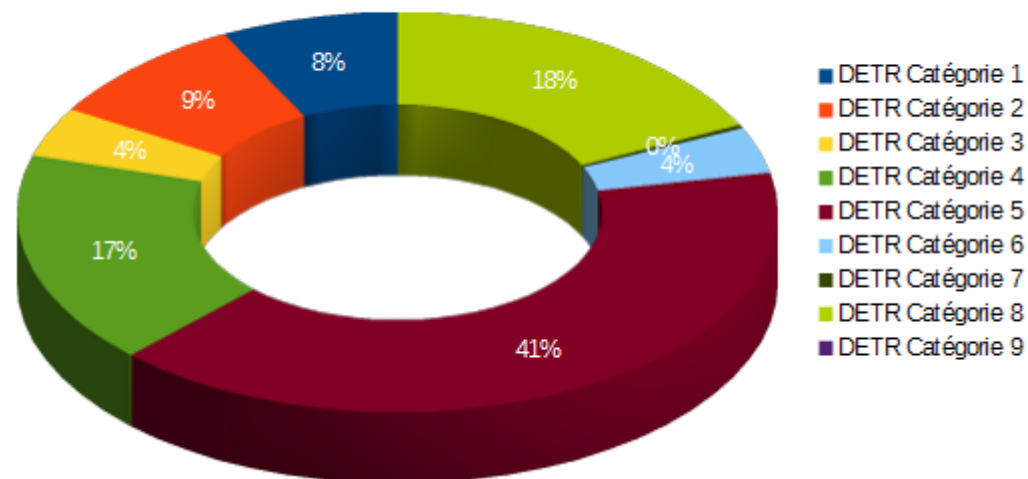
La catégorie 5 « **équipements publics** » et la catégorie 8 « **développement du territoire** » représentent à elles seules **60 % des travaux** présentés pour financement.

Elles représentent logiquement **58 % du montant de subvention attribué.**

Répartition des travaux présentés au titre de la DETR



Répartition des crédits DETR 2020

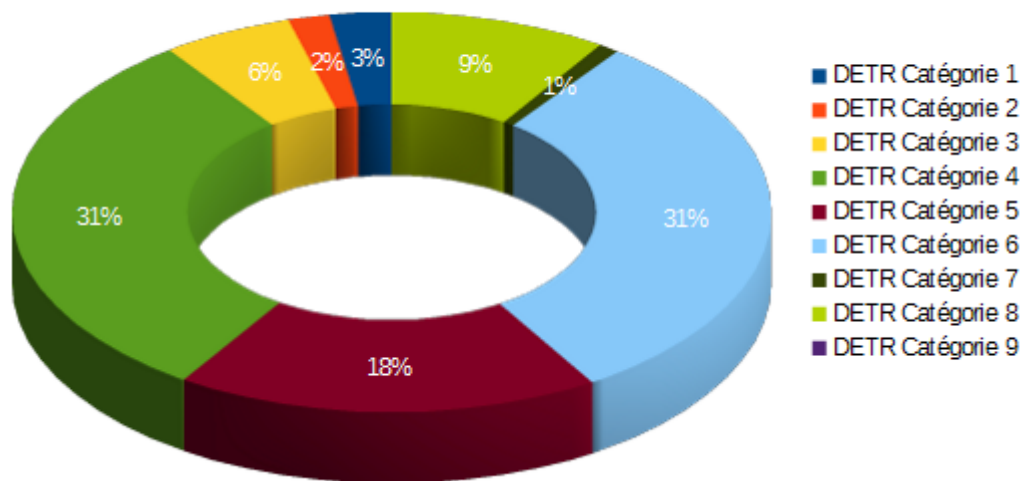


Arrondissement de SAINT GAUDENS

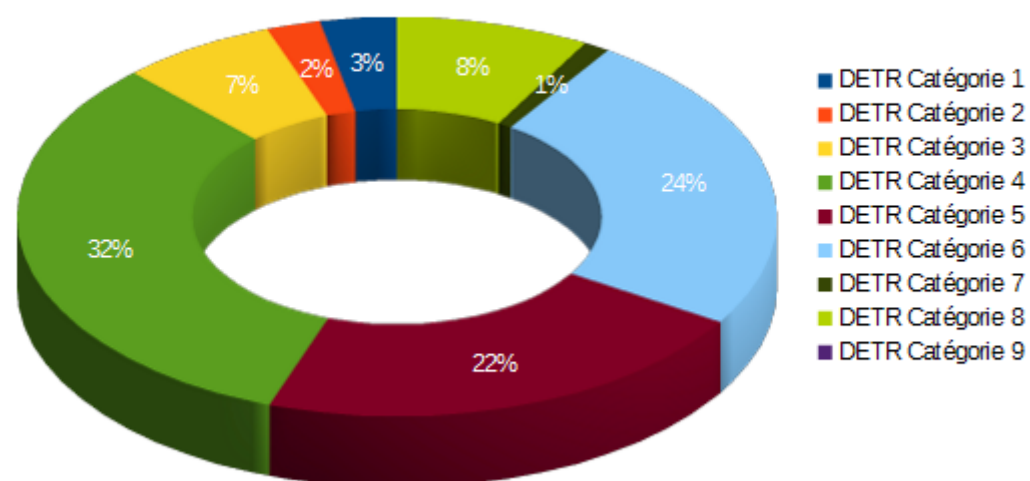
La catégorie 4 « équipements d'enseignement du 1^{er} degré » représente également **18 % des travaux** présentés pour financement, et **17 % des crédits DETR délivrés**.

Les catégories 4, 5 et 8 représentent ainsi 76 % de la programmation 2020.

Répartition des travaux présentés au titre de la DETR



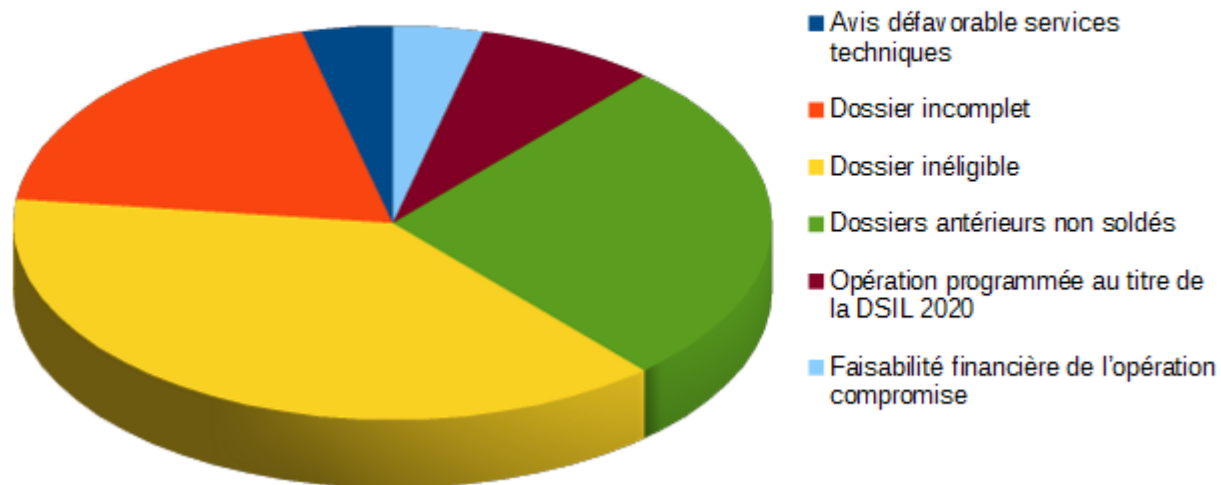
Répartition des crédits DETR 2020



Arrondissement de SAINT GAUDENS

Sur les 105 projets présentés, 26 ont été refusés majoritairement sur la base de **l'inéligibilité du dossier**.

Motifs de refus





Arrondissement de SAINT GAUDENS

Sur 79 projets financés, 8 opérations ont bénéficié d'une subvention supérieure à 100 000 €. **L'avis de la commission est sollicité.**





BILAN DE LA PROGRAMMATION DSIL 2019

En 2019, la dotation Occitanie s'élevait en 2019 à 53,8M€.

Une enveloppe de **4 855 000€** a été allouée aux **18 projets haut-garonnais** retenus.

→ **10 projets étaient inscrits dans un contrat de ruralité**, représentant 1,9M€ de subvention soit 40 % de l'enveloppe

→ **8 projets** ont pu être valorisés au titre du GPI sur la **réduction de l'empreinte énergétique** des bâtiments publics et le développement de **solutions de transports innovantes**.



ORIENTATIONS DSIL 2020

La DSIL Occitanie s'élève en 2020 à hauteur de 51,1M€.

Le préfet de région a choisi de prioriser les opérations suivantes :

les objets de la vie quotidienne

(déploiement des maisons France Service, opérations inscrites dans un dispositif de contractualisation avec l'État et celles figurant à l'agenda rural)

les opération pouvant être valorisées au titre du GPI

(transition énergétique et mobilité)

les opération de sécurisation et de mise aux normes

(ouvrages d'art et patrimoine en péril)

les opération s'inscrivant dans la nouvelle organisation de l'eau et de l'assainissement

(situations critiques)

les moyens des services d'incendie et de secours dans le cadre des pactes capacitaires